

Les compétences essentielles à l'étude de la médecine

Les aptitudes et compétences essentielles sont basées sur les objectifs CanMEDS du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Cette information s'adresse aux candidats à l'admission ainsi qu'à tous les étudiants déjà inscrits dans le programme de médecine.

L'Université de Montréal a la responsabilité de former des étudiants qui posséderont les connaissances, compétences, comportements et attitudes nécessaires à la pratique de la médecine dans la société tout en veillant à la sécurité du patient. Afin d'être en mesure d'outiller adéquatement les étudiants, ces derniers doivent posséder des aptitudes essentielles afin d'atteindre les objectifs de chacun des cours et des stages.

Tous les candidats au programme de doctorat en médecine doivent prendre connaissance de ce document et évaluer leur capacité à démontrer ces aptitudes essentielles.

Un étudiant en médecine doit être capable de démontrer les aptitudes suivantes :

- **Observation / perception** : Un étudiant doit être capable d'aller chercher l'information essentielle par l'observation et la perception. Plus précisément, un étudiant doit être capable d'observer avec précision les patients et être capable de trouver de l'information pertinente par la vue, l'ouïe et le toucher.
- **Communication** : Un étudiant doit être capable d'écouter, d'observer et de parler avec les patients afin d'en puiser l'information essentielle à sa pratique et être capable de clarifier les informations reçues. Il doit également être en mesure de percevoir la communication non verbale. L'étudiant sera appelé à communiquer efficacement et avec sensibilité avec les patients et les proches de ceux-ci. L'étudiant doit être capable de communiquer clairement avec les autres professionnels de la santé et les membres de la communauté. Un étudiant doit également être capable d'acquérir l'habileté et le réflexe de résumer des dossiers et des communications de façon claire et cohérente. L'étudiant doit être en mesure de consulter rapidement et efficacement diverses sources d'information tels les dossiers papiers et numériques.
- **Motricité et capacité tactile** : Un étudiant doit être en mesure d'utiliser la palpation, l'auscultation, la percussion et d'effectuer d'autres manœuvres nécessaires aux examens physiques de façon sécuritaire. L'examen doit être fait de façon autonome et dans un délai raisonnable pour le patient. L'étudiant doit également être en mesure d'utiliser différents appareils médicaux réguliers ou adaptés (ophtalmoscope, stéthoscope, otoscope, etc.). Un étudiant doit être capable de donner des soins médicaux et des soins d'urgence à des patients, peu importe leur situation médicale.

- **Capacité intellectuelle - conceptuelle** : Un étudiant doit démontrer un haut niveau d'habileté lui permettant de mesurer, de calculer et de raisonner afin de conceptualiser, analyser, intégrer et synthétiser l'information disponible. De plus, l'étudiant doit être capable de comprendre les relations spatiales et dimensionnelles. La résolution de différents problèmes doit être faite de manière efficace.
- **Professionalisme** : Un étudiant doit faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, d'empathie, de compassion, d'équité et de respect. Un étudiant doit prendre la responsabilité de ses actes et comportements, doit posséder un jugement sûr et s'acquitter sans retard des responsabilités reliées aux diagnostics et aux soins des patients. L'étudiant doit aussi faire preuve d'autocritique et pouvoir reconnaître ses limites afin de demander de l'aide d'un superviseur au moment approprié. L'étudiant doit pouvoir tolérer les exigences physiques, affectives et mentales du programme et fonctionner malgré un haut niveau de stress.

Certaines de ces habiletés peuvent être atteintes avec des mesures d'accommodement raisonnables. Lorsque cela s'avère nécessaire, l'étudiant doit faire appel au Service d'aide aux étudiants (SAE - <http://www.sae.umontreal.ca/>) afin d'obtenir une entente sur les accommodements auprès du soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH - <http://www.bsesh.umontreal.ca/>). Il peut toutefois être impossible d'appliquer certaines recommandations aux activités se déroulant dans les milieux cliniques.

Les étudiants doivent manifester des qualités essentielles à la pratique de la médecine telles que : la compassion, l'intégrité, l'altruisme, les relations interpersonnelles, l'intérêt et la motivation.

Enfin, l'étudiant doit se conformer aux règlements de l'Université de Montréal et au code de déontologie du Collège des médecins du Québec¹.

¹ <http://www.cmq.org/page/fr/code-de-deontologie-des-medecins.aspx>